

**Frédérique ROLET**  
**Roland HUBERT**  
Co-Secrétaires Généraux SNES-FSU

à

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministre de l'Éducation Nationale**  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 12 janvier 2016

**OBJET : Enseignement de la philosophie en séries technologiques.**

Madame la Ministre,

Le 15 janvier 2015, vous avez jugé utile d'adresser une consigne aux recteurs visant à encourager les cours à effectifs réduits dans le cas particulier de l'enseignement de la philosophie en séries technologiques.

Nous constatons cependant que de nombreux chefs d'établissement n'ont pas eu connaissance de ce texte et que les cours à effectifs réduits en classe de philosophie, faute d'être garantis par une consigne plus contraignante, sont hélas de plus en plus souvent l'exception et non la règle.

Nous savons tous combien l'enseignement de la philosophie contribue, aux côtés des autres disciplines, à la formation du jugement critique de nos lycéens et combien cet enseignement a bénéficié jusqu'à la réforme de 2010, du cadre favorable d'un horaire dédoublé en séries technologiques, mis en place par la réforme Jospin en 1994.

Aussi, nous vous demandons en ce début d'année civile, de rappeler à chacun des intéressés l'existence de cette consigne du 15 janvier, consigne que nous souhaiterions par la même occasion plus incitative, sinon plus contraignante. Alors que la réforme du lycée est actuellement en cours d'examen, rappelons que notre principale revendication en la matière, vise à redonner aux « cours à effectifs réduits » le statut d'un horaire dédoublé garanti par un cadre national, et ce en philosophie tout particulièrement, mais aussi dans toutes les autres disciplines.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Frédérique ROLET

Roland HUBERT

